

MODULE 8 – ORGANISATION DU TRAVAIL

Les termes choisis sont issus de l'Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié

COMPETENCE : Organiser son travail dans une équipe pluri-professionnelle

OBJECTIFS DE FORMATION: Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier son propre champ d'intervention en particulier au regard des compétences infirmières ;
- Organiser sa propre activité au sein de l'équipe en tenant compte de la planification de l'ensemble des activités du service et dans le respect des règles d'hygiène ;
- Utiliser les outils de planification du service pour organiser sa propre activité.

PROGRESSION PEDAGOGIQUE:

Savoirs associés théoriques et procéduraux sur 35H

Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences.

La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur.

Notions d'organisation du travail, droit du travail.

Les outils de planification des soins.

Formation des pairs.

Règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins :

- la journée de travail : actions quotidiennes, à la semaine, au mois...
- les rythmes de travail et leur utilité ;
- l'organisation du travail dans un groupe : quand, avec qui, pour quoi faire.
- législation du travail.

Règles d'encadrement d'un stagiaire : objectifs de stage, tutorat, évaluation.

Savoirs associés pratiques

Organisation du travail en fonction de la quantité des activités, des urgences, et des priorités.

Planification du travail en fonction du travail des autres membres de l'équipe. Intégration et positionnement au sein d'une équipe de soins.

Encadrement des stagiaires ou des nouveaux collègues :

- projet d'encadrement ;
- tutorat ;
- évaluation.

Participation à des groupes de travail et contribution à l'élaboration de projets.

Niveau d'acquisition et limites d'exigence :

- Le rôle et la participation de chaque membre de l'équipe de travail sont abordés.
- Le résultat en terme de production d'un travail d'équipe est analysé et valorisé, les moyens pour y parvenir sont traités.

EVALUATION OU APPRECIATION DES RESULTATS:

Critères de résultat :

L'activité du candidat prend en compte celle des autres membres de l'équipe.

Critères de compréhension :

- L'importance de la prise en compte de l'activité des autres professionnels de l'équipe est expliquée ;
- Le candidat explique qui sont les membres de l'équipe de travail, quel est son positionnement dans l'équipe et les limites de son champ d'intervention.